

Bayeux Caen

ouest-france.fr du 11 avril 2023

Quotidien Ouest-France du 12 avril 2023

217 mots

Les collégiens de Letot plaident dans un vrai tribunal

Mardi après-midi, l'ancien tribunal, situé à l'intérieur du Musée d'art et d'histoire Baron Gérard, a retrouvé sa vocation première. Seuls, en binômes ou en trios, de jeunes avocats plaident en faveur des Droits de l'homme. Ces défenseurs, ce sont des collégiens de Letot.

Les élèves de la classe de 3^e B se sont succédé, pour défendre le droit à l'avortement à Malte ou les droits des homosexuels, dénoncer les mariages forcés à Mayotte ou la libre circulation des armes aux États-Unis. « **Des thèmes choisis par les élèves dans l'actualité ou sur le site d'Amnesty international, réécrits, un peu réécrits, plus largement réécrits et répétés** », annonce leur professeur.

« **Dimanche 12 mars, les autorités maritimes italiennes ont laissé 86 personnes se noyer, dont des enfants de 3 à 9 ans** », lance Romane Fouré, devant ce tribunal, pour fustiger le racisme et les attaques de migrants qui ne cessent de monter dans la péninsule italienne. « **Nous devons agir pour que cela cesse** », conclut la collégienne.

Entre concours d'éloquence et plaidoyer pour les Droits de l'homme, ce passage obligé pour les collégiens de Letot depuis une dizaine d'années inspire toujours autant les élèves, avocats en herbe.



Les élèves sont passés seuls ou par petits groupes pour défendre les Droits de l'homme, lors des plaidoiries. Ouest-France